

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 883)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 204

présenté par

M. Huet, M. Ginesta, M. Hetzel, M. Lazaro, M. Salen, M. Scellier, M. Straumann, M. Tardy et
M. Verchère

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.